

Je désire devenir membre de la GML

Je désire devenir membre de la GML et de l'ALAtD

Nom: _____

Prénom: _____

Profession: _____

Adresse: _____

Tel: _____

Adresse Courriel: _____

Signature

Prière de renvoyer par courrier
7, Bréckewee L-8561 SCHWEBACH
ou par fax:
+352 23 63 94 33



Gesellschaft fir Musiktherapie
zu Lëtzebuerg

Gesellschaft fir Musiktherapie zu Lëtzebuerg

créée le 14 mars 2004

Grâce à l'initiative de quelques musicothérapeutes, cette association regroupe des personnes de provenances et de formations diverses s'intéressant vivement à la musicothérapie.

Son objectif :

Promotion et reconnaissance de la musicothérapie au Luxembourg

Pour ce faire, elle utilisera tous les moyens adéquats et se propose en particulier de:

1. - diffuser des informations sur la musicothérapie, sur les formations, sur les champs d'action
2. - promouvoir des échanges entre musicothérapeutes et des échanges interdisciplinaires
3. - organiser des conférences, collaborer avec des organisations internationales
- soutenir des projets et promouvoir la recherche



Conseil d'administration:

Cathy Schmartz
présidente

Isabelle Darteville-Toussaint
vice-présidente

Sarah Guden
secrétaire

Laurence Reuter
trésorière

Caroline Martiny
membre

Marianne Wiltgen-Sanavia
membre

siège social:

7, Bréckewee L-8561 Schwebach

email: gmlinfo@musiktherapie.lu

<http://www.musiktherapie.lu>

Affiliée à la 'European Music Therapy Confederation'(EMTC) depuis 2006, la GML est représentée par une déléguée à l'assemblée générale annuelle de l'EMTC. De ce fait elle a participé à l'élaboration du 'European Music Therapy Register' (EMTR) aux standards minimaux de qualification du musicothérapeute. Ces standards ont servi d'orientation au registre GMLR, que la GML vient d'élaborer pour ses membres musicothérapeutes au Luxembourg. Le GMLR est opérationnel depuis 2012. Ce registre ainsi que la formulation d'une définition de la musicothérapie et d'un code déontologique constituent des étapes importantes dans la démarche vers la reconnaissance de la musicothérapie et de la profession du musicothérapeute.

Tout un chacun peut devenir membre de la GML* et soutenir son travail en faveur de la musicothérapie en payant une cotisation annuelle de **25 euros (étudiants 15 euros) ou plus.**

Afin de souligner notre esprit de collaboration, nous offrons aux musicothérapeutes à partir du 1er janvier 2012 de devenir en même temps membre de l'ALAtD (Association Luxembourgeoise des Art-Thérapeutes Diplômés, www.alatd.lu) et de la GML, pour un tarif de 100 EUR pour les deux cotisations. Vous économisez 25 EUR.

* Ceci ne constitue pas un enregistrement au GMLR, registre des musicothérapeutes. Être membre de la GML est une condition à l'enregistrement. Veuillez consulter la page web www.musiktherapie.lu pour toutes les informations concernant la procédure en question.

Le numéro de compte de la „Gesellschaft fir Musiktherapie zu Lëtzebuerg“ est:

ccpl: LU82 1111 2186 3493 0000

BIC: CCPLLULL